

Le collectif des professionnels du littoral interpelle l'État

Les professionnels du littoral ont tenu hier une conférence de presse à Porto-Vecchio pour exprimer leurs revendications et solliciter une entrevue avec la préfète de région. Ils doivent être reçus aujourd'hui à l'Assemblée de Corse

Le collectif des professionnels du littoral revient sur le devant de la scène. Les récentes interventions de l'État ont ravivé les inquiétudes. Elles ont été clairement exprimées hier, à l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue à Porto-Vecchio.

Le spectre du non-renouvellement des autorisations d'occupation temporaire qui plane sur les professionnels du littoral pour la saison à venir est au cœur des préoccupations. *"Ces AOT du domaine public maritime que nous exploitons légalement depuis des décennies sont pour nous les autorisations de travailler et de subvenir aux besoins de nos familles"*, souligne Christophe Filippi, gérant d'un restaurant de plage à Palombaggia et membre du collectif. Au-delà, c'est toute une économie que les professionnels du littoral veulent défendre. *"L'ensemble de nos activités représente plus d'un millier d'emplois directs et tout autant d'emplois induits"*, rappelle César Filippi

du cercle des Grandes maisons corses.

7 % d'occupation

Le collectif veut tordre le cou aux rumeurs qui stigmatisent les professionnels du littoral. *"nos installations représentent un pourcentage très raisonnable du littoral et on n'en demande pas plus"*, précise le président du collectif, Paul Andreani. Et de citer pour exemple des secteurs emblématiques tels que Palombaggia et Santa Giulia à Porto-Vecchio où la surface d'occupation du domaine public maritime représente environ 7 %, *"alors même que le décret autorise 20 %"*, rappelle le collectif qui assure vouloir s'inscrire dans un cercle vertueux. *"Si des abus ont pu exister par le passé, nous avons aujourd'hui préparé une charte que s'engagent à respecter les membres de notre collectif"* (voir par ailleurs).

Les contrôles musclés de l'été dernier sont encore dans tous les esprits. Les professionnels du littoral ont tenu



Le collectif des professionnels du littoral a tiré la sonnette d'alarme hier à Porto-Vecchio. / PHOTO N. A.

nu une nouvelle fois à dénoncer les méthodes et les dysfonctionnements des services de l'État. *"Nous ne sommes pas des délinquants!"* La délivrance tardive des AOT en 2018 - intervenue en juillet alors que l'activité débute souvent dès le mois de mai - a généré d'importantes incompréhensions. Le collectif a exprimé

son sentiment d'injustice. *"Nous sommes nombreux à avoir été victimes des dysfonctionnements des services de la DDTM qui ont pu entraîner des condamnations. Il serait stupéfiant de justifier demain des refus d'AOT en s'appuyant sur ces condamnations"*, s'insurge Nicolas Panzani, gérant d'établissements de plage.

Le collectif demande à être reçu par la préfète de Corse, afin de lui exposer ses positions et obtenir des éclaircissements quant à l'avenir de leur activité, des AOT et des concessions des plages.

"Nous attendons enfin d'être concertés!"

La région devrait faire le premier pas aujourd'hui...

NADIA AMAR

Un projet de charte

La charte des professionnels du littoral devrait être dévoilée dans son intégralité d'ici peu, une fois validée par l'ensemble des adhérents et par les partenaires. Une ébauche a été présentée hier et précise plusieurs engagements sur le plan réglementaire (remise en état des lieux, respect des obligations environnementales, respect des usagers du DPM, etc.) et de la sécurité (accès au littoral, aux sanitaires, limitations sonores, formation aux premiers secours, accès handicapé, tri des déchets, etc.).

"La plupart d'entre nous appliquent déjà ces bonnes pratiques", a rappelé Michel Giraschi, membre du collectif.